

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) ayant transformé les Plans d'Occupation des Sols (POS) en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le Conseil Municipal en date du 04/11/2015 a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

POS : quelques retouches

Le contenu réglementaire rédactionnel du POS a aujourd'hui besoin d'évoluer sans attendre l'aboutissement du PLU. Dans le cadre de la modification simplifiée du POS, la Commune lance une concertation du public. A partir du 23 Novembre jusqu'au 30 Décembre, le dossier de modification du POS sera disponible en mairie de BARBATRE aux heures d'ouverture habituelles durant lesquelles le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Le dossier sera également visible sur le site de la commune : <http://www.barbatre.fr>

LA NOUVELLE MAISON DE SANTÉ INAUGURÉE À BARBÂTRE

Le samedi 31 Octobre dernier, les partenaires du projet de la nouvelle maison de santé étaient réunis afin d'inaugurer son ouverture. Cette cérémonie s'est déroulée tout d'abord à Barbâtre, puis à Noirmoutier, en présence des élus communaux et intercommunaux, des services de l'Etat, ainsi que plusieurs praticiens, personnels infirmiers... La maison de santé de Barbâtre est ouverte depuis le 5 Octobre 2015. Accueil de 8 h à 20 h du lundi au vendredi, et de 8 h à 12 h le samedi (téléphone unique: le 02 28 10 49 00). Une bonne nouvelle, Barbâtre accueillera un second médecin à compter du 1^{er} Janvier 2016.

DITES-LE AVEC DES FLEURS...

Le 30 Septembre dernier, Monsieur le Maire a remis les prix aux gagnants du concours des jardins fleuris, qui récompense les aménagements paysagers des particuliers inscrits sur la base du volontariat. Cette année, le gagnant, Monsieur BOUCQ a même pu participer à la sélection départementale organisée par le CAUE de Vendée. Le succès de cette opération encourage la municipalité à la reconduire l'an prochain, puisqu'il s'agit là d'un bon support pour la valorisation du territoire de la commune. Merci encore à tous les participants.

RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

La fin d'année sera l'occasion de plusieurs temps forts à Barbâtre, lesquels sont détaillés ci-dessous :

Samedi 12 Décembre, Amicale Laïque : Ventes au profit de l'école de Barbatre de 10h à 12h et de 14h30 à 18h à la salle de l'ancienne mairie : Tricots, couture et broderie par l'association « Fil et Laine ».

Dimanche 13 Décembre, le marché de Noël : Retrouvez une quinzaine d'exposants pour dénicher vos dernières idées de cadeaux pour les fêtes. Animations et bar à vin chaud sur place pour une ambiance conviviale. De 10h à 19h à l'Esplanade Océane.

LA FÊTE DES AINÉS

Le mercredi 27 Mai dernier, le CCAS et la commune organisaient le repas annuel des aînés de la commune de Barbâtre. L'occasion pour tous les habitants âgés de 71 ans et plus de se retrouver autour d'un repas animé. Cette année, le repas a été organisé au sein du village VVF de Barbâtre, et a accueilli 165 personnes, le tout animé par deux musiciens interprétant un répertoire de chanson des années 60. Un beau moment de convivialité en présence du Maire et des Adjoints.



PPRL :

Le Préfet de Vendée vient d'approuver le projet. Vous pouvez consulter ce dossier en mairie pendant un mois.

LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT

Chaque année les rangs des Sapeurs-Pompiers de Barbâtre demandent à s'agrandir pour pallier au manque d'effectifs. Un engagement volontaire et indispensable pour renforcer les moyens de la caserne. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le chef de centre Jacques BONIN au 02 51 39 81 20. Une fois de plus, la municipalité tient à remercier l'ensemble des pompiers engagés tout au long de l'année sur la commune, et qui contribuent au bien vivre des habitants.

LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE :

La médaille de la famille est un témoignage de reconnaissance de la Nation. Elle est décernée aux pères et mères qui ont élevé au moins 4 enfants français. A noter que la proposition peut être faite à titre posthume dans les deux ans du décès du père ou de la mère.

Un formulaire de candidature est disponible sur le site www.udaf85.fr rubrique « nos actions » médaille de la famille > candidature », à renvoyer avant le 31 Décembre 2015. Le Préfet rendra ensuite sa décision courant Mai 2016.

Vendredi 18 Décembre, Le concert de Noël : Cette année c'est la chorale polyphonique « A cœur ouvert » et ses 40 choristes, en provenance de Saint Jean de Monts, qui a été choisie pour un concert de chants de Noël. Le rendez-vous est pris à 20h30 à l'église de Barbâtre. Entrée gratuite.

Dimanche 20 Décembre, Belote : Organisée par l'Amicale Laïque, à partir de 14h à la salle des Oyats. Renseignements au 02 51 39 67 25.

Jedi 7 Janvier 2016, Les vœux à la population : La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire de Barbâtre à la population se déroulera le jeudi 7 Janvier prochain, à 18h30 à la salle des Oyats. Monsieur le Maire et l'ensemble des élus du Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à cet événement.

La P'TITE BALISE est disponible en mairie et dans les principaux commerces.

La P'tite Balise



Votre périodique d'information au cœur de la commune.

N°4
Novembre
2015

Barbâtre
Île de Noirmoutier

LOI NOTRe : LE REDÉCOUPAGE TERRITORIAL

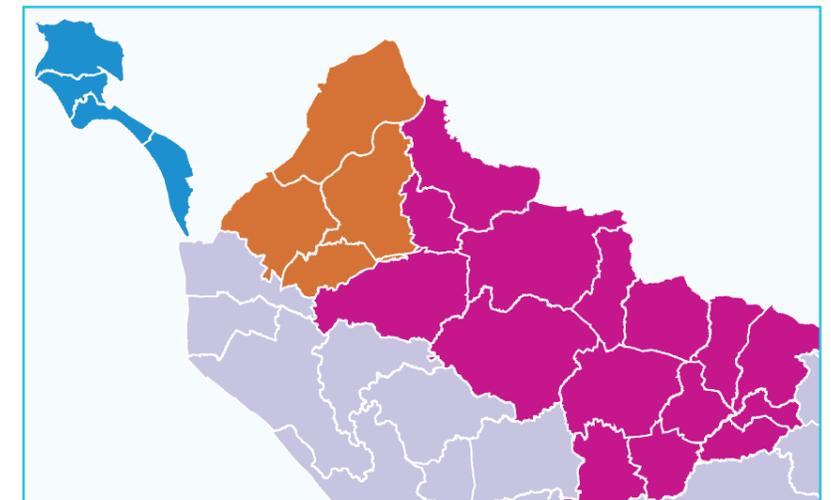
La Vendée comptera 19 structures intercommunales au 1^{er} janvier 2017, contre 29 actuellement. Le préfet vient de présenter son projet de carte et c'est à présent au tour des élus de se prononcer. Ce redécoupage s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015.

Ce projet redéfinit l'organisation et le rapprochement des regroupements de communes, ainsi la communauté de communes du Pays du Gois fusionnerait avec celle de l'Île de Noirmoutier. La mise en place de cette réforme décrit le processus suivant pour la définition des nouveaux schémas :

- Chaque collectivité doit émettre un avis sur le schéma proposé. Un vote du Conseil Municipal de Barbâtre interviendra courant Décembre. L'avis sera adressé à la Préfecture de la Vendée.
- Le Préfet de Vendée émettra un avis définitif concernant l'éventuelle refonte des collectivités avant le 30 Mars 2016, devant intervenir avant le 1^{er} Janvier 2017.

Il s'agit d'une réforme très importante, puisqu'à terme, chaque regroupement devra assurer la gestion des compétences obligatoires suivantes :

- ▶ L'aménagement de l'espace dont le PLUI (sauf opposition des communes)
- ▶ Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- ▶ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ▶ Collecte et traitement des déchets d'ici le 01/01/2017)
- ▶ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (à compter du 01/01/2018)



- ▶ Assainissement (à compter du 01/01/2020)
- ▶ Eau (à compter du 01/01/2020)

La presse s'est faite l'écho des débats animés qui ont eu lieu au sein des intercommunalités et conseil municipaux du Nord-Ouest Vendée ces dernières semaines. Une réforme précipitée, imprécise, dont les conséquences n'ont pu être évaluées. Une réforme-usine à gaz, qui n'a pas prévu la consultation des populations concernées...

Sur l'île, la question est posée : Se regrouper avec la Communauté des Pays du Gois (Bouin, Beauvoir-sur-Mer, Saint Gervais, Saint Urbain) ou rester dans l'insularité (exception prévue par

la loi) ? C'est le cas pour notre voisine de l'île d'Yeu.

En séance privée le 13 Octobre 2015, le conseil municipal de Barbâtre, s'est prononcé à l'unanimité (majorité et opposition réunies) en faveur de l'exception d'insularité qui consacre la spécificité des îles – choix privilégié par la grande majorité des îles françaises. Il estime préférable de continuer à travailler et à conforter les actions communautaires de l'île, d'autant que les autres Communautés n'ont pas manifesté un réel empressement à nous rejoindre. Les avis sont partagés sur l'île.

ELECTIONS RÉGIONALES : LES 6 ET 13 DÉCEMBRE PROCHAIN

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent. La réforme territoriale a pour objectif de rendre l'État plus efficace en renforçant les capacités de pilotage stratégique au niveau des grandes régions.

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale. Ils sont élus pour six ans.

Quelles nouveautés pour le mode de scrutin ?

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, ne change pas le mode de scrutin, mais redéfinit le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux. D'autre part, la loi du 6 juin 2000 implique que les listes de candidats soient constituées selon un principe de parité stricte.

Au premier tour :

La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. L338).

Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Au second tour :

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

A Barbâtre, où voter :

Comme lors de chaque scrutin, trois bureaux de vote seront ouverts lors de cette journée :

• **Ancienne mairie (à côté de la poste) en remplacement du bureau en mairie (indisponible à cette période pour cause de travaux)**

- La salle des Oyats
- La salle des Noures

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h, le dépouillement s'en suivra. Les résultats seront ensuite affichés en mairie.

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : UN CHANTIER QUI S'ACHÈVE !

Depuis le lundi 28 Septembre, les entreprises POISSONNET TP et les Jardins de Vendée ont repris la dernière phase de l'aménagement du centre-bourg. Il consiste en la réalisation des stationnements et espaces verts attenants à la place centrale et longeant le chemin de la Plaine jusqu'au rond-point de la Barre Raguideau. Cet aménagement intervient après l'arrêt des travaux à la fin de la première phase, du fait de la saison estivale. L'implantation des différents aménagements et fleurissements permettra de créer un véritable espace de vie au sein de la commune.



VOIRIE ET RÉSEAU

Le 28 septembre dernier débutaient les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable au niveau de la rue de la Poste et de la Fosse. Ces travaux sont financés par Vendée Eau, et s'achèveront avant les vacances de Noël. Du fait de la vétusté du réseau, ces travaux, bien que contraignants en terme de circulation, sont indispensables. Les entreprises GTP et SOCOVATP ont été missionnées pour cette 3ème tranche de travaux, et la SAUR interviendra ensuite pour le raccordement des habitations.

Par ailleurs, d'autres travaux interviendront en 2016, au niveau de la rue de la Cure jusqu'au carrefour de Maison Rouge. De ce fait la réfection en enrobés sur cette portion de route départementale 948, a été reportée sur la route départementale 95 du Coin de Baisse à la rue du Prau.

Enfin, une demande a été adressée auprès des concessionnaires, et notamment la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, afin que les tranchées occasionnées par leurs interventions, soient remises en état.



DÉSENCLAVER ET SÉCURISER

Difficile de ne pas s'apercevoir que des travaux avaient lieu le long de la 2X2 voies en direction de Barbâtre. Il s'agit en effet de la réalisation d'une nouvelle voie au lieu-dit « La Charreau Pineau ». Ces travaux s'inscrivent dans le plan de mise en sécurité de la RD38 prévoyant la fermeture des accès directs à cette voie rapide. La nouvelle voie assurera le désenclavement de la plaine en sa partie Sud, entre Charreau Pineau, Charreau Moreau et Route du Gois

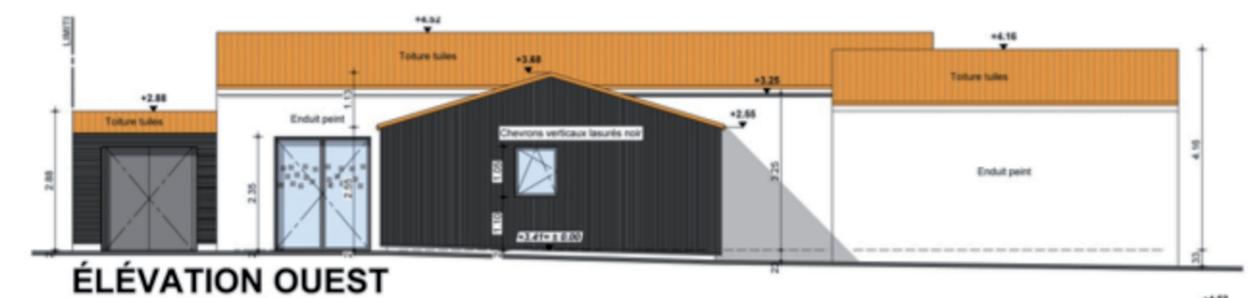
Ces travaux ont débuté le 28 septembre pour s'achever le 23 octobre 2015, et ont été assurés par l'entreprise SEDEP (missionnée par l'Agence Routière Départementale).



RESTAURANT SCOLAIRE

La commune a retenu les différentes entreprises pour le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire, pour un montant total des travaux de 508 238.38 €.

En effet, la vétusté de l'équipement actuel ne permettant pas l'accueil des enfants dans de bonnes conditions, la municipalité prévoit l'ouverture de ce nouvel équipement pour l'échéance de janvier 2017. L'équipement pourra accueillir plus de 100 enfants.



Le financement de ce nouveau restaurant scolaire se fera par la contribution de différents partenaires :

DETR	20 %	101.878 €
NCR	23,52%	120.000 €
RÉSERVE PARLEMENTAIRE	3,92%	20.000 €
COMMUNE	52,58%	266 360.38 €

A noter que sur les différentes propositions de marchés publics, une seule entreprise de l'Île a proposé sa candidature, ce qui reste dommage pour l'économie locale de l'île.